

**Objet : RS - Approbation du règlement intérieur du Phare**

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Cyrille Causse
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoaz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Anne-Marie Barouti à Martine Lambert - de Stéphane Bochet à Philippe Gamen - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Max Joly à Aloïs Chassot - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Walter Sartori - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmais - de Bruno Stellian à Grégory Basin - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Céline Vernaz à Alexandra Turnar - de Philippe Vuillermet à Sophie Bourgade - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoaz

- conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Alain Saurel

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 22 mai 2025

délibération n° 093-25 C

objet **RS - Approbation du règlement intérieur du Phare**

---

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, rappelle que le Phare est doté d'un règlement intérieur qui définit notamment les conditions générales ou particulières d'accès, le comportement attendu des spectateurs, les modalités d'usage, les interdictions particulières.

Sa dernière actualisation datant de 2009, le délégataire du Phare, la société S-Pass, a souhaité l'ajuster. Le nouveau règlement intérieur proposé a vocation à s'appliquer pour l'ensemble des salles dont le délégataire a l'exploitation.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- ajout de règles d'accès pour les mineurs,
- complément sur les contrôles de sécurité dans le respect de la législation en vigueur (portiques de sécurité, palpation, contrôle visuels des sacs),
- information portant sur l'existence d'un système de vidéoprotection,
- actualisation de la liste des objets encombrants non autorisés,
- ajout d'un article sur les protections auditives,
- précisions sur les interdictions de consommations d'alcool et de stupéfiants et sur les cas de refus d'accès en lien avec l'alcool et les stupéfiants,
- actualisation des conditions de prise de vue et droit à l'image,
- complément sur les principes d'égalité et de neutralité.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 13 mars 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** d'approuver le règlement intérieur du Phare,

**Article 2 :** d'autoriser le président ou son représentant à signer le règlement intérieur.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **093-25 C**

Objet de l'acte : RS - Approbation du règlement intérieur du Phare  
Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 6 - Autres  
Date de l'acte : 22 mai 2025  
Annexe(s) : Règlement intérieur Le Phare

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250522-lmc1H33487H1-DE  
Identifiant unique de l'acte : lmc1H33487H1

Date de transmission en Préfecture : 27 mai 2025  
Date de réception en Préfecture : 27 mai 2025  
Date de publication sur le site internet: mercredi 28 mai 2025